

INFOS FFSA

Covid-19 : Plan de reprise des activités liées au Sport Automobile

À la suite des interventions du Premier Ministre et de la Ministre des Sports concernant la reprise des activités sportives et économiques, point sur la situation au 30 avril en trois questions / réponses.



© FFSA

1. En tant que pratiquant, quand et comment vais-je pouvoir rouler ?

C'est la question. Nous avons tous envie de pouvoir à nouveau pratiquer notre passion.

L'ensemble des Français attend des mesures concrètes et est dans l'incertitude sur des sujets de la vie quotidienne. Les inconnues sont nombreuses et sur tant de domaines. Dès lors, nous devons nous montrer responsables et patients. Ceci ne veut pas dire être inactif et ne pas défendre notre cause.

Lors du discours du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, du 28 avril devant l'Assemblée Nationale, il a été évoqué que l'activité sportive individuelle pourrait reprendre dès le 11 mai en respectant certaines règles que la Ministre des Sports a précisées ce matin.

La FFSA a d'ores et déjà repris attache avec les services du Premier Ministre, le Ministère de l'Intérieur et son Ministère de tutelle afin d'obtenir les modalités de relance de ses activités respectant les principes énoncés par le gouvernement, progressivité et territorialité.

La FFSA propose d'ailleurs un plan de reprise d'activités adapté à chacun de ses univers avec pour préalable l'élaboration d'un plan d'accueil global. Il comprend un protocole sanitaire, commun avec la Fédération Française de de Motocyclisme, rédigé par les Médecins Fédéraux en lien avec les représentants des groupements professionnels (ADEPA, GNCACEIPA et GNPk), le Ministère des Sports et le CNOSF. Ce

protocole permet d'appliquer les gestes barrières, de respecter les mesures de distanciation physique, sans s'exposer ou exposer les autres à un risque sanitaire.

Trois univers sont à appréhender dans ce plan de reprise d'activités :

Activités commerciales des circuits et des pistes

La FFSA préconise une réouverture des circuits et des pistes extérieures de karting, acteurs économiques majeurs de la filière des sports mécaniques et plus largement du secteur touristique, dès le 11 mai et ce même si cela doit se faire de façon progressive et territorialisé en fonction de la carte des départements ainsi que des limites de déplacements et des décisions préfectorales.

Il est notamment prévu dans le plan d'accueil des mesures à destination du personnel et des pratiquants : une fermeture des restaurants, un nombre maximum de personnes présentes sur la piste, une obligation de porter des EPI (équipements de protection individuelle) suffisants, une désinfection des casques et des véhicules, la fermeture des vestiaires, ...

Activités des clubs

Le sport en général, par les valeurs qu'il porte ainsi que le tissu dense de nos clubs et de nos bénévoles, a un rôle primordial à jouer. Les clubs sont des acteurs essentiels de la société et ils doivent aussi l'être dans la période de déconfinement. C'est pourquoi la FFSA préconise dans son plan de reprise d'activités que les clubs puissent accueillir à nouveau nos pratiquants (amateurs et Haut-Niveau) très rapidement afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle social. À ce titre, la Ministre des Sports a précisé le 30 avril que les entraînements concernant les sports individuels en plein air, sans contact, ne rassemblant pas plus de dix personnes et en respectant une distance de sécurité de dix mètres avec une surface de 4 mètres carrés par personne seront autorisés dès le 11 mai.

Compétitions sur circuits et sur route

Le sport automobile, qu'il se pratique sur route ou circuit, participe au rayonnement, au dynamisme et à l'animation de nos territoires. Il est ancré dans la vie des Français et de leur histoire.

Après l'annulation de deux événements majeurs du 1^{er} semestre, l'e-Prix de Paris en Formula E et le GP de France de F1, et le report annoncé des 24h du Mans, la compétition sportive doit absolument être intégrée dans le plan de relance de l'État.

La FFSA préconise donc de pouvoir organiser à nouveau ses compétitions dès le 1^{er} août. Pour ce faire, la Fédération est, avec la Fédération Française de Motocyclisme et la Fédération Française de Cyclisme, en lien permanent avec le Ministère des Sports ainsi que le Ministère de l'Intérieur afin que les modalités de reprise soient adaptées avec le contexte sanitaire et les nouvelles mesures gouvernementales.

La question qui préoccupe également nos clubs porte sur les délais administratifs des dossiers devant être déposés en Préfecture pour l'organisation des épreuves. Comme indiqué le 28 avril par Edouard PHILIPPE, un des critères sera la situation départementale. Les Ligues et les clubs ont donc un rôle à jouer auprès des préfetures et des collectivités locales afin de faciliter les organisations. Un kit de communication va être transmis très prochainement à chaque club à cet effet.

La FFSA et l'ensemble de sa filière veulent prendre part activement, et de façon responsable, à la relance de l'activité économique et sociale de notre pays.

2. Concrètement, est-ce qu'une épreuve de sport automobile pourrait être organisée avant le mois de septembre ?

La FFSA, par la cellule ad-hoc mise en place dès le début de la période de confinement, travaille à l'élaboration de différents scénarios pour adapter les calendriers en fonction des décisions du gouvernement. Néanmoins, le Ministère des Sports a rappelé aux Fédérations qu'il fallait faire preuve, dans un contexte de pré-déconfinement, de beaucoup de prudence dans la communication des conditions de reprise de ses activités fédérales au risque d'être contredites par les mesures gouvernementales et locales.

La FFSA, présente lors des réunions du CNOSF, au Ministère des Sports et au sein de la Filière économique du sport, défend les intérêts du sport automobile et permet que ses acteurs soient pleinement pris en compte.

Tout le travail effectué avec détermination par la FFSA, ses Ligues, ses Commissions et ses services, permettra le moment venu d'être parfaitement opérationnel pour communiquer l'ensemble des éléments nécessaires à la reprise progressive de notre passion.

À date, dans la mesure où une manifestation sportive se déroulerait devant moins de **5 000** personnes ou à huis-clos, cette dernière pourrait être organisée dès **le 1^{er} août**, dès lors qu'elle aurait obtenu l'autorisation de la Préfecture sous réserve que les conditions sanitaires et matérielles soient réunies.

L'évolution de l'épidémie restera un facteur déterminant dans l'appréciation des autorités administratives comme d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales encore inconnues à ce jour.

3. La crise sanitaire a et aura aussi un impact économique sur l'écosystème du sport automobile. Quelles mesures la FFSA est-elle susceptible de prendre ?

Comme les autres secteurs, celui des sports mécaniques est touché.

Pour réduire l'impact négatif de cette crise, il faut d'une part préparer au mieux les conditions de reprise d'activité dès que possible comme expliqué auparavant, et d'autre part, prendre des mesures adaptées au contexte économique.

Le Comité Directeur de la FFSA a d'ores et déjà décidé du gel de la réglementation technique jusqu'au 31 décembre 2021 afin d'éviter une augmentation du coût de la pratique.

De plus, pleinement conscient des difficultés rencontrées par chacun, la FFSA mène actuellement une étude pour réduire au maximum les charges dans toutes ses disciplines. Pour ce faire, une concertation

avec l'ensemble des acteurs de notre écosystème (organisateur, pratiquants, préparateurs, industriels, partenaires, ...) est envisagée.

La FFSA a elle-même enclenché un plan de réduction de ses dépenses et de ses investissements pour retrouver une dynamique saine et positive.

En outre, la FFSA, présente dans un groupe de travail « Task Force » du CNOSF composé d'une dizaine de fédérations, porte une série de mesures économiques concrètes venant au soutien des acteurs du secteur sportif comme par exemple la mise en place de déductions fiscales pour les entreprises investissant dans le sponsoring sportif ou encore, la suppression pour 2020 et 2021 des dépenses supportées pour les forces de police et de gendarmerie qui sont demandées aux organisateurs.

Enfin, le Président de la FFSA Nicolas DESCHAUX, associé au Président de la Fédération Française de Motocyclisme, a écrit au Ministre de l'Économie et des Finances afin de rappeler l'importance et les spécificités de notre Filière qui a pour rare particularité de relier avec force le patrimoine industriel et sportif français. Nous souhaitons que les entreprises relevant de cette dernière, qui représente 13 500 emplois répartis sur tout le territoire et 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, puissent bénéficier des mesures gouvernementales d'accompagnement et de soutien.

La solidarité et la responsabilité des acteurs du sport automobile et plus largement des sports mécaniques vont permettre de sortir de cette crise inédite qui met à mal la pérennité de nos structures et de la pratique de notre passion.

Fédération Française du Sport Automobile | 32 avenue de New-York - 75781 PARIS CEDEX 16 | Tél : +33 1 44 30 24 00
Email : presse@ffsa.org | Site internet : www.ffsa.org



Pour être définitivement retiré de nos listes de diffusion, [cliquez ici](#).